

## Première partie : 1924-1933

### Naissance de l'Office d'Habitations à Bon Marché de Chartres

L'histoire débute le **6 juin 1923**. Louis Hubert, maire de Chartres, prend une délibération en Conseil municipal pour créer un Office Municipal d'Habitations à Bon Marché. La ville met à sa disposition un terrain rue des Perriers ainsi qu'une dotation de 97 000 francs.

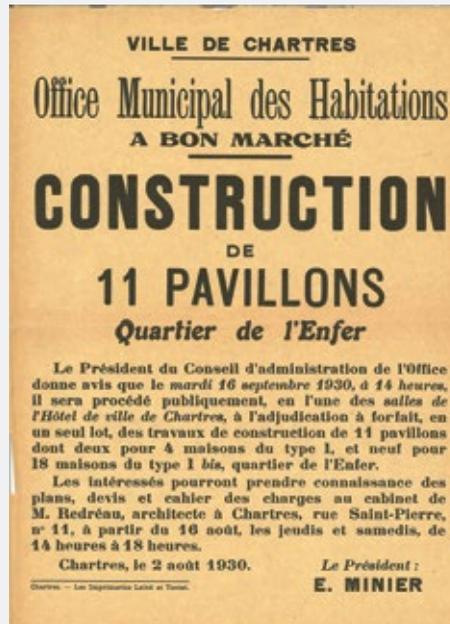
Le **7 mars 1924**, l'Office Municipal d'Habitations à Bon Marché prend son existence légale avec la parution d'un Décret au Journal Officiel.

Le Conseil d'administration tient sa première réunion le **6 octobre 1924**.

Le siège social est fixé à la mairie de Chartres. Les 18 membres du Conseil d'Administration sont installés et procèdent à l'élection du président, Maurice Vidon (maire de Chartres de 1925 à 1929).

### Les premières constructions

Le **27 octobre 1924**, le Conseil d'administration décide de construire des maisons sur un terrain de 2500 m<sup>2</sup> situé rue des Comtesses, dans le quartier de l'Enfer.



« Ces maisons sont destinées à des familles nombreuses. Elles devront compter au moins quatre pièces (cuisine comprise). Ces maisons seront jumelées et comprendront deux pièces au rez-de-chaussée et deux autres au premier étage. La construction devra avoir une cave, des wc, fosses septiques, et un puisard. »

(Extrait du Conseil d'administration du **27 octobre 1924**).

Les premières années de fonctionnement de l'Office sont consacrées aux montages des dossiers afin d'obtenir des subventions du ministère du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale afin de concrétiser ces projets. Le Conseil municipal de la Ville de Chartres

verse à l'Office une subvention de 100 000 francs payable en cinq annuités.

En novembre 1927, le Conseil d'administration valide le premier programme.

Les premières maisons seront attribuées en **1929**.

En **1932**, l'Office d'Habitations à Bon Marché gère **71 logements** (dont 27 en cours de construction) dans le quartier de l'Enfer et de la Croix-Blanche, à Chartres.

### Gouvernance

Présidents de l'Office (maire) : Maurice Vidon (1924-1925), Raimond Debargue (1925-1929), Edmond Minier (1929-1935).

### Contexte national

1928 : face à la crise du logement, la loi Loucheur prévoit la construction de 260 000 logements de 1928 à 1933. L'État consent des avances et des prêts à taux réduits aux sociétés H.B.M.

1932 : la crise mondiale rattrape la France. Le fléchissement de l'économie est de 14 % et de 40 % dans le bâtiment.



Le mois prochain : deuxième partie : 1934-1943

## C'Chartres Habitat aujourd'hui : un parc de 6391 logements

Avec 6391 logements, C'Chartres habitat est le 1<sup>er</sup> bailleur de la ville de Chartres.

Zoom :

### Le parc immobilier

- 5860 logements familiaux (5125 logements collectifs et 735 logements individuels) dont 5512 à Chartres et 348 hors Chartres
- 531 équivalents logements répartis au sein de 5 foyers (pour personnes âgées ou en situation de handicap), 3 résidences étudiants et 1 résidence pour jeunes actifs.

### Les missions de C'Chartres Habitat

- acquisition et construction des programmes immobiliers adaptés à une demande diversifiée et accessibles au plus grand nombre sur le territoire de l'agglomération ;
- mise en location et gestion des biens ;
- vente de biens dans le cadre de l'accession sociale à la propriété ;
- syndic de copropriétés.

### Une offre répondant aux besoins

La priorité de C'Chartres Habitat est de proposer des logements de qualité aux loyers raisonnables correspondant aux besoins et attentes d'un large panel d'occupants.

Ces logements s'adressent aussi bien aux ménages aux ressources modestes ou intermédiaires qu'aux jeunes travailleurs, salariés ou cadres moyens qui s'installent, aux étudiants, aux personnes âgées ou à mobilité réduite (avec 3 résidences intergénérationnelles), aux ménages souhaitant accéder à la propriété.

### Fonctionnement et gouvernance

C'Chartres Habitat est rattaché à Chartres métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les orientations sont définies par le Conseil d'administration et mises en œuvre par le directeur général au regard du Plan Local de l'Habitat de Chartres métropole.

Zoom :

### Le Conseil d'administration

**Président** : Jean-Pierre Gorges, président de Chartres métropole.

**Vice-présidente** : Elisabeth Fromont, vice-présidente de Chartres métropole, déléguée à la politique de l'Habitat.

**Directeur général** : Samuel Lemercier.

**27 membres** :

- 6 membres issus du Conseil communautaire de Chartres métropole
- 9 membres choisis en qualité de personnalités qualifiées
- 2 membres représentant les associations d'insertion
- 1 membre représentant la Caisse d'Allocations familiales
- 1 membre représentant l'Union Départementale des Associations Familiales
- 1 membre représentant les organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction
- 2 membres désignés par les organisations syndicales



Le mois prochain : ?